



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
29 octobre 2009
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication
Vingt-sixième session
Genève, 7-9 octobre 2009

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental
d'experts des normes internationales de comptabilité
et de publication sur sa vingt-sixième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 9 octobre 2009

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées	1–12	3
II. Déclarations liminaires	13–14	5
III. Résumé du Président	15–58	6
A. Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière.....	15–30	6
B. Besoins des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et d'information financière	31–38	10
C. Renforcement des capacités dans les domaines de la comptabilité et de la publication d'informations	39–45	12
D. Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise	46–51	14
E. Publication d'informations sur la responsabilité des entreprises et d'informations environnementales	52–54	15
F. Activités d'autres organisations.....	55–58	15
IV. Questions d'organisation.....	59–62	16
A. Élection du bureau	59	16
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	60	17
C. Résultats de la session	61	17
D. Adoption du rapport	62	17

Annexes

I.	Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session	18
II.	Participation	19

I. Conclusions concertées

Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière

1. À sa vingt-sixième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a poursuivi son examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière (IFRS). Il a noté que la crise financière avait attiré l'attention comme jamais auparavant sur les normes de comptabilité et de publication, thème qui était devenu si important qu'il avait été inscrit à l'ordre du jour des réunions des pays du G-8 et du G-20. Le Groupe d'experts a souligné que les normes de comptabilité et de publication – bien que n'étant pas particulièrement une cause de la crise financière – jouaient un rôle fondamental dans la stabilité financière internationale et l'instauration d'un régime de gouvernance et de transparence qui aiderait à rétablir la confiance des investisseurs et à empêcher des crises financières analogues à l'avenir. Il a réaffirmé l'importance d'un ensemble unique de normes d'information financière mondiales de qualité pour renforcer le système international de réglementation financière, comme l'avaient souligné les dirigeants du G-20 dans leur déclaration du Sommet de Pittsburgh.

2. L'ISAR a souligné l'imbrication et l'interdépendance croissantes du système financier international. À cet égard, les experts ont fait ressortir l'importance croissante de l'instance de dialogue ouverte, neutre et universelle que l'ISAR offrait aux États membres pour renforcer la participation des diverses parties intéressées et prendre en considération les vues des pays en développement et des pays en transition sur l'amélioration du système international de comptabilité et de publication.

3. Au cours de leur examen de ce point de l'ordre du jour, les représentants ont échangé des vues sur un certain nombre de questions de comptabilité et d'information financière que la crise financière avait fait ressortir, s'agissant en particulier de la juste valeur, et sur les moyens d'y répondre. Les experts ont noté qu'un nouvel ensemble de questions était apparu concernant l'information financière dans une situation de crise économique. Ces questions s'ajoutaient aux difficultés que rencontraient déjà les pays, mais plus particulièrement les pays dont les marchés financiers étaient moins développés. Les représentants ont donc demandé au Conseil international des normes comptables (IASB) de redoubler d'efforts pour fournir des orientations concernant l'application des IFRS, afin d'en garantir une application homogène partout dans le monde. L'ISAR a souligné l'ampleur des besoins des pays en développement et des pays en transition en matière de renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans le domaine de la comptabilité et de la publication. Les délégations se sont félicitées de la qualité des intervenants, qui avaient facilité les débats sur ce point de l'ordre du jour.

Besoins des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et d'information financière

4. Le Groupe d'experts s'est félicité de la publication par l'IASB de la *Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entreprises*. Les représentants ont noté l'impact positif des travaux de l'ISAR sur le projet de l'IASB concernant l'IFRS pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui concernait la comptabilité des PME. En conclusion de leurs discussions sur ce point de l'ordre du jour, les participants à la vingt-sixième session de l'ISAR sont convenus de la nécessité

d'envisager de retirer les Directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises du niveau 2 du fait de la publication de l'IFRS pour les PME par l'IASB. Ils ont par ailleurs demandé au secrétariat de la CNUCED de continuer de recueillir des informations sur l'application des directives révisées pour les PME du niveau 3. L'ISAR a demandé au secrétariat de la CNUCED de réaliser des études sur l'application de l'IFRS pour les PME de l'IASB, en vue d'encourager un échange des expériences acquises dans différentes régions du monde.

Renforcement des capacités en matière de comptabilité et d'information

5. À la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en avril 2008 à Accra (Ghana), les États membres ont demandé à la CNUCED d'aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en œuvre des normes et codes internationaux de comptabilité et d'information financière. À la vingt-cinquième session de l'ISAR, les représentants ont débattu de la demande croissante d'activités de renforcement des capacités techniques et institutionnelles dans les domaines de l'information financière, de la vérification des comptes, de l'information sur la gouvernance d'entreprise et de l'information sur la responsabilité des entreprises. Les besoins en matière d'assistance technique des PME dans le domaine de la comptabilité et de l'information financière ont également été examinés.

6. À la vingt-sixième session de l'ISAR, les représentants ont examiné les besoins en matière de renforcement des capacités des États membres dans le domaine de la comptabilité et de l'information. Le Groupe d'experts a reconnu la nécessité de poursuivre les travaux dans ce domaine, en vue d'élaborer un cadre pour le renforcement des capacités. Il a demandé au secrétariat de la CNUCED de reconstituer un groupe consultatif qui serait chargé de travailler sur cette question et de lui proposer une stratégie à sa vingt-septième session. Les représentants ont également manifesté un intérêt accru pour les normes comptables internationales du secteur public, ainsi que pour les besoins en matière de comptabilité et de publication des organisations à but non lucratif. Ils ont demandé au secrétariat de la CNUCED d'organiser des ateliers et des séminaires sur ces questions et d'étudier le moyen de prévoir des discussions sur ces thèmes dans les travaux futurs de l'ISAR.

7. Le Groupe d'experts a reconnu l'intérêt que pouvait présenter des outils de mesure quantitative pour aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leur infrastructure comptable, évaluer les progrès et identifier les priorités en matière de comptabilité et d'information. Il a invité la CNUCED à réaliser des travaux de recherche dans ce domaine.

Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise

8. L'ISAR a réaffirmé l'importance de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise pour la promotion de l'investissement, de la stabilité et d'un développement économique durable. Il a affirmé qu'une information de qualité dans ce domaine était utile aux décideurs, aux actionnaires et autres parties intéressées, et contribuait à un développement économique plus stable.

9. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-cinquième session, le Groupe d'experts a examiné, à sa vingt-sixième session, les résultats de l'examen annuel de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise. Il s'est félicité de la qualité des études réalisées, qui contribuaient à renforcer ses précédents travaux dans ce domaine.

en fournissant d'importantes données et analyses permettant des comparaisons internationales et un échange d'expériences nationales. Il a demandé à la CNUCED de continuer de rassembler et de diffuser des données sur les pratiques de publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise partout dans le monde, en mettant l'accent sur la nécessité de fournir une information pertinente aux décideurs, aux investisseurs et autres parties intéressées. Il a également examiné l'étude de cas réalisée sur la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise au Pakistan. Il s'est félicité de cette étude et a demandé à la CNUCED de réaliser des études de cas par pays en partenariat avec des institutions locales chaque fois que possible.

10. L'ISAR a également examiné l'évolution récente de la réglementation à la suite de la crise financière et ses implications pour la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise. Il a reconnu que cette évolution pouvait avoir d'importantes conséquences pour la gouvernance d'entreprise et la publication d'informations correspondantes.

Information sur la responsabilité des entreprises

11. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-cinquième session, et au paragraphe 156 de l'Accord d'Accra, le Groupe d'experts a examiné différentes questions concernant l'information sur la responsabilité des entreprises et la publication d'informations en rapport avec les changements climatiques. Il a reconnu que la publication d'informations environnementales était un élément important et à part entière de la publication d'informations sur la responsabilité des entreprises. Les représentants ont apprécié l'étude pour son utilité et ont noté en particulier que la promotion d'une approche harmonisée de l'utilisation de la comptabilité environnementale et de la publication d'informations environnementales serait utile aux efforts internationaux déployés face au problème des changements climatiques. L'ISAR a demandé à la CNUCED de continuer de contribuer aux travaux sur la publication d'informations environnementales, s'agissant en particulier de l'information liée aux changements climatiques, en vue de promouvoir une approche harmonisée entre les États membres. Il a décidé que la CNUCED devrait continuer de coordonner ses travaux avec d'autres initiatives internationales traitant de la publication d'informations sur la responsabilité des entreprises, en même temps qu'avec des parties intéressées des secteurs privé et public.

12. L'ISAR a examiné une étude de cas sur des indicateurs de la responsabilité des entreprises au Brésil. Il s'est félicité de cette étude et a recommandé au secrétariat de la CNUCED de continuer de travailler avec des partenaires locaux, à chaque fois que possible, pour réaliser de telles études de cas.

II. Déclarations liminaires

13. Le Président a invité le secrétariat de la CNUCED à présenter les différents points de l'ordre du jour. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a évoqué le contexte dans lequel s'inscrivaient les travaux de l'ISAR à la CNUCED. Il a indiqué que les travaux de la CNUCED se répartissaient en trois grandes catégories, à savoir recherche, formation de consensus et coopération technique. Il a mentionné un certain nombre de produits phares que la Division de l'investissement et des entreprises avait établis au fil des ans, dont le *World Investment Report*. Il a déclaré que l'ISAR constituait une des activités phares et a souligné l'importance des travaux du Groupe d'experts dans le contexte à la fois de la Division de l'investissement et des entreprises et de la CNUCED dans son ensemble.

14. La Chef du Service du développement des entreprises a présenté les points de l'ordre du jour que le Groupe d'experts aurait à examiner à sa vingt-sixième session. Concernant le point 3 – Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière – elle a dit que le secrétariat de la CNUCED avait organisé une conférence sur les conséquences de la crise financière pour l'infrastructure internationale de l'information financière et la stabilité financière, qui avait eu lieu à Genève le 1^{er} juillet 2009. Elle a attiré l'attention des participants sur la note thématique portant la cote TD/B/C.II/ISAR/53, qui avait été établie sur la base des contributions fournies par les intervenants et les participants à la conférence. Elle a souligné tout l'intérêt qu'avaient suscité au cours de la crise financière les questions de comptabilisation et de mesure de la juste valeur, en indiquant que la réunion-débat qui suivrait serait essentiellement consacrée à ce thème.

III. Résumé du Président

A. Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière

(Point 3 de l'ordre du jour)

15. Après la présentation des points de l'ordre du jour par le secrétariat de la CNUCED, un certain nombre d'experts ont présenté des exposés sur l'application récente des IFRS à la suite de la crise financière. Le premier orateur, un représentant de la Banque mondiale, a souligné l'impact global de la crise financière, notamment sur le PIB mondial, l'investissement commercial, les flux financiers privés nets, la pauvreté et la mortalité infantile. Concernant les causes de la crise financière, il a évoqué l'optimisme motivé par une longue période de forte croissance, de faibles taux d'intérêt réels, d'instabilité et de mauvais choix d'orientation. Sur ce dernier point, il a fait référence à la réglementation financière, aux politiques macroéconomiques et au morcellement des systèmes de surveillance au sein de l'architecture financière mondiale. Le représentant a examiné les mesures prises par le Fonds monétaire international et le G-20, ainsi que les initiatives en cours dans l'Union européenne. Il a souligné l'importance fondamentale de l'application de normes comptables et de normes d'audit de qualité pour le renforcement du système de réglementation financière, ainsi que d'une consolidation de toutes les bases de l'architecture d'information financière – normes comptables, cadre statutaire et cadre de gouvernance, suivi et application, éducation et formation, qualifications et déontologie professionnelles en matière de comptabilité, normes d'audit.

16. L'orateur suivant, un représentant de la Commission européenne, a commencé par un exposé général sur l'application des IFRS dans l'Union européenne. Il a expliqué le règlement de l'Union européenne sur l'application des normes comptables internationales (règlement CE n° 1606/2002), en indiquant qu'il était applicable dans les 27 États membres de l'Union européenne. Il a également évoqué en détail le mécanisme d'approbation et les critères correspondants applicables dans l'Union européenne, et l'amendement en matière de reclassification adopté par l'IASB en octobre 2008 concernant les normes IAS 39 et IFRS 7. Il a examiné les directives de l'IASB concernant la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les règles de dépréciation, les options en matière de juste valeur et les dérivés incorporés. Au niveau de l'Union européenne, on était de plus en plus conscients de la nécessité de resserrer la coopération entre l'IASB et le Conseil de normalisation de la comptabilité financière (FASB) des États-Unis pour traiter diverses questions fondamentales et éviter des risques de distorsion de la concurrence. Il a enfin commenté l'exposé-sondage de l'IASB sur la classification et la mesure des instruments financiers, ainsi que la constitution de provisions pour pertes sur prêts.

17. L'orateur suivant, un représentant du Conseil international des normes comptables (IASB), a dit que dans 117 juridictions dans le monde, les entreprises locales étaient soit tenues d'utiliser les IFRS, soit autorisées à le faire. Il a expliqué en détail la structure de l'International Accounting Standards Committee Foundation, le contrôle de légalité et le processus de consultation de l'IASB pour l'établissement de normes. Il a également évoqué un certain nombre de projets de l'IASB portant sur des questions techniques apparues au cours de la crise financière. L'IASB avait publié des propositions concernant la décomptabilisation, la mesure de la juste valeur et le risque de crédit dans la mesure du passif; il établirait prochainement des documents portant sur des questions telles que la consolidation et les instruments financiers.

18. L'intervenant suivant, représentant de Bruegel, a souligné que l'IASB avait réussi à élaborer un ensemble global de normes qui était largement appliqué. Il a noté avec satisfaction l'élargissement de la base géographique à partir de laquelle les membres de l'IASB étaient recrutés. L'IASB s'efforçait avant tout d'établir un seul et unique ensemble de normes comptables de qualité. Toutefois, tout jugement quant à la qualité des normes de l'IASB dépendait de la composition de cet organe. D'après l'orateur, dans le domaine de l'élaboration de normes comptables internationales, les pays émergents devaient être traités à l'égal des pays développés; il lui semblait aussi important qu'ils jouent un rôle actif dans le processus de normalisation. Il s'est déclaré préoccupé de ce que le financement et l'obligation de responsabilité de l'IASB glissent peu à peu vers les gouvernements, au détriment du secteur privé. Il a enfin mis en garde contre les possibles incidences négatives d'une convergence entre l'IASB et le FASB.

19. Le dernier orateur, de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC), a axé son exposé sur l'application des normes internationales d'audit (ISA) et du Code de déontologie à l'usage des comptables professionnels. Les objectifs stratégiques de l'IFAC étaient notamment d'élaborer des normes de qualité et d'aider ses organisations membres à les adopter et à les appliquer. En mars 2009, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) avait achevé un ensemble de 36 ISA ainsi qu'une norme internationale de contrôle qualité (ISQC 1), qui devraient entrer en vigueur en 2010; les nouvelles ISA étaient adaptables et tenaient particulièrement compte des besoins de petites entités. L'orateur a informé les participants de l'aide pour l'application des normes qui était disponible sur le site Web du Clarity Centre de l'IFAC. Il a poursuivi son exposé en présentant la version révisée du Code de déontologie à l'usage des comptables professionnels publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA). Il a enfin évoqué le Comité des cabinets comptables de petite et moyenne taille, les déclarations des obligations des membres et le Comité consultatif de la conformité de l'IFAC.

20. Le Président a ouvert le débat. Plusieurs représentants ont posé des questions précises sur l'adoption et l'application des IFRS. Quelques participants ont estimé qu'adapter les IFRS aux besoins nationaux était une mesure initiale d'application préférable à l'adoption pleine et entière. Sur ce point, l'un des intervenants a toutefois fait observer qu'adapter les IFRS ne procurait pas tous les avantages qu'il y avait à appliquer les IFRS tels que publiés par l'IASB. Un expert a dit que son pays avait entrepris d'appliquer les IFRS d'ici à 2011 et a souligné que, loin d'être un simple exercice technique, l'adoption des IFRS était une entreprise de grande ampleur qui exigeait la participation de divers acteurs et parties prenantes au niveau national.

21. Sur la question des critères d'approbation de l'Union européenne en rapport avec la compétitivité, l'un des intervenants a cité l'exemple de l'approbation de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle. La Commission européenne avait dû étudier les risques auxquels pourraient être confrontées les entreprises européennes si elles devaient révéler une information commerciale de nature concurrentielle pour se conformer à cette norme. À

la fin du processus, il avait été établi que la norme IFRS 8 ne faisait pas courir de tels risques et son application avait été approuvée.

22. Un représentant s'est interrogé sur les implications des IFRS pour les institutions financières islamiques. Un échange de vues a eu lieu sur cette question. Le Président a expliqué que, selon lui, les normes comptables ne devaient pas avoir de connotations religieuses, car leur objet était de garantir une information exacte sur l'activité commerciale et la position financière. Un participant a cité l'expérience de la Malaisie, où des normes d'information financière basées sur les IFRS coexistaient avec des états financiers établis conformément à des prescriptions religieuses.

23. Un participant s'est déclaré préoccupé par les voies divergentes que l'IASB et le FASB semblaient suivre s'agissant d'élaborer une norme révisée en matière d'instruments financiers. Il a fait observer que cette divergence allait à l'encontre de l'appel lancé par le G-20 en faveur d'un seul et unique ensemble de normes internationales. L'un des intervenants a répondu que les deux organismes travaillaient en étroite consultation afin d'éviter toute divergence.

24. Le Président a invité un autre petit groupe d'experts à débattre de la mesure de la juste valeur et des principales difficultés en la matière que la crise financière avait suscitées. La première intervenante, partenaire technique du cabinet comptable de l'une des quatre principales banques britanniques, a expliqué quelques idées fausses concernant le rôle joué par la comptabilisation de la juste valeur dans la crise financière. Elle a cité un certain nombre d'études montrant que le calcul de la juste valeur n'avait pas provoqué la crise financière. Concernant les relations entre juste valeur et tendances procycliques, elle a cité des résultats d'études indiquant que les états financiers étaient utilisés de façon trop grossière pour le calcul des prescriptions réglementaires en matière de capitaux propres. Elle a souligné les faiblesses/difficultés suivantes en matière de comptabilisation de la juste valeur: difficulté d'appliquer cette comptabilisation à des marchés non liquides; comptabilisation différée des pertes sur prêts, des produits de crédit structurés et autres instruments financiers; extraordinaire complexité des normes relatives aux instruments financiers; incapacité de déterminer si une baisse de la valeur était liée à une évolution de la liquidité ou à de probables pertes sur prêts; et manque de lignes directrices et d'informations concernant les meilleures pratiques. Elle a évoqué diverses mesures que l'IASB et le FASB avaient prises dans le domaine de la comptabilisation de la juste valeur en réponse à la crise financière, ainsi qu'un certain nombre d'éléments que les vérificateurs devaient prendre en compte concernant les mesures fondées sur la juste valeur à la suite de la crise financière.

25. L'intervenant suivant, de l'IASB, a donné des précisions sur les IFRS qui exigeaient une mesure de la juste valeur soit en comptabilisation initiale, soit en tant que mesure ultérieure, et sur les IFRS qui faisaient de la mesure de la juste valeur une simple option. La crise financière avait mis en lumière diverses difficultés concernant l'application des prescriptions relative à la mesure de la juste valeur. Dans sa présentation du projet de l'IASB sur des orientations pour la mesure de la juste valeur, l'intervenant a souligné que les orientations proposées n'introduisaient pas de nouvelles prescriptions, ni ne modifiaient les objectifs fixés dans les IFRS existantes. Il s'agissait de fournir des orientations sur les moyens de satisfaire aux prescriptions en matière de mesure de la juste valeur. Il a expliqué la définition proposée de la juste valeur, en insistant sur l'élément prix de sortie. Il a également évoqué les techniques d'évaluation et la hiérarchie de la juste valeur exposées dans les orientations proposées.

26. L'orateur suivant, du Chartered Financial Analyst (CFA) Institute, a souligné l'importance de l'information reposant sur la juste valeur pour les décisions d'investissement. La juste valeur fournissait une information pertinente pour toutes les décisions économiques rationnelles. Selon lui, d'autres méthodes de mesure de la valeur

étaient moins utiles aux investisseurs, car elles ne procuraient pas l'information nécessaire à des décisions sur l'affectation future des ressources. Il a également évoqué quelques objections communes à la comptabilisation de la juste valeur, dont la production d'erreurs de mesure inacceptables, le paradoxe qu'il y avait à comptabiliser un gain lorsque la dette d'une entreprise était déclassée, le coût élevé de l'obtention de prix exprimés en juste valeur, et le caractère procyclique. Il a ensuite présenté les arguments suivants contre ces objections: des erreurs de mesure se produiraient si la mesure de la juste valeur était comparée au coût historique – et le coût historique n'était pas pertinent d'après lui; les gains comptabilisés alors qu'il y avait déclassement de la dette seraient contrebalancés par un coût plus élevé de refinancement du fait du déclassement; dans les cas où les entreprises étaient gérées sur la base de la juste valeur, le coût correspondant à l'obtention de cette juste valeur ne poserait pas problème; et la juste valeur ne contribuait pas aux tendances procycliques – cela se produisait dans le contexte d'institutions financières à fort levier d'endettement et d'une stricte application des règles en matière de fonds propres. Concernant la crise financière et l'élaboration de normes comptables, il a évoqué trois aspects interdépendants, à savoir la transparence, la stabilité et la complexité. La transparence était importante pour les investisseurs, mais elle pouvait réduire la stabilité systémique intrinsèque. Si les normes comptables étaient conçues pour garantir la stabilité économique, elles deviendraient alors plus complexes et moins utiles, c'est-à-dire moins transparentes pour les investisseurs. L'intervenant a souligné la nécessité de reconnaître les limites des normes comptables et d'identifier des priorités ainsi que de poursuivre des objectifs secondaires par d'autres moyens, tels que des règles modifiées en matière d'obligation de fonds propres ou une comptabilisation séparée à des fins réglementaires.

27. L'intervenant suivant, qui représentait une école de commerce brésilienne, a parlé des difficultés qu'il y avait à appliquer une mesure de la juste valeur dans les pays en développement. Son exposé a été axé sur la région latino-américaine et caraïbe. Il a souligné que le débat sur la juste valeur avait souvent pour toile de fond les marchés financiers des pays développés. De ce fait, la situation particulière des marchés des pays en développement n'était pas correctement prise en compte. En décrivant les principales caractéristiques des entreprises latino-américaines et caraïbes, l'intervenant a fait observer que les pays de la région se situaient à différents stades de développement économique, que les marchés financiers étaient souvent de dimension réduite et que les entreprises étaient souvent financées par des prêts d'institutions financières, qu'un investisseur ou un petit nombre d'investisseurs détenaient l'essentiel des droits de vote, que l'environnement juridique reposait sur le droit civil et que les normes comptables étaient souvent fondées sur une réglementation. L'adoption des IFRS était toujours à l'examen dans de nombreux pays de la région. Le Brésil avait décidé de les appliquer d'ici à 2010, l'Argentine d'ici à 2011 et le Mexique d'ici à 2012. La juste valeur n'était que l'une des nombreuses questions de comptabilité – dont les contrats de location, les immobilisations corporelles et les regroupements d'entreprises – qui étaient débattues dans la région. Au Brésil, le débat sur la juste valeur concernait avant tout les actifs financiers, les instruments financiers et les institutions financières. On trouvait plus couramment dans les pays en développement des marchés non liquides et la plupart des mesures de la juste valeur seraient probablement fondées sur des éléments des niveaux 2 et 3. Il a souligné que les pays en développement pouvaient contribuer à une meilleure application de la mesure de la juste valeur en échangeant des informations sur leur expérience de la mise au point de modèles d'évaluation. Par exemple, le Brésil pouvait faire part de son expérience de l'élaboration de modèles d'évaluation pour les actifs biologiques.

28. Le dernier intervenant, qui représentait le Conseil nigérian des normes comptables, a parlé des difficultés d'application de la mesure de la juste valeur au Nigéria. Décrivant le marché des capitaux dans son pays, il a fait observer qu'il y avait peu de titres cotés par rapport à ce que l'on trouvait sur les marchés développés, beaucoup moins de teneurs de

marché et de faibles volumes de transactions par rapport à la capitalisation boursière; en outre, les prix étaient sensibles à de très faibles volumes d'échanges, de grandes quantités d'actions étaient détenues par un petit nombre d'actionnaires, l'asymétrie de l'information était importante et l'environnement réglementaire et institutionnel faible. Il était donc difficile d'estimer la juste valeur de façon fiable, comme l'exigeaient un certain nombre d'IFRS telles que l'IFRS 2, l'IAS 19 et l'IFRS 3. Il y avait peu de professionnels qualifiés capables d'appliquer des mesures basées sur la juste valeur. Le nombre d'actuaire qualifiés était également limité. Il n'y avait pas de marché secondaire actif pour les obligations d'État.

29. Le Président a donné la parole aux délégations. Un représentant a noté que dans sa région, quelques pays sans marché boursier exigeaient de toutes les entreprises qu'elles appliquent intégralement les IFRS, indépendamment de leur taille. L'un des intervenants précédents a répondu que la norme de l'IASB pour les petites et moyennes entreprises (IFRS pour les PME) serait une option pour ces pays. Un autre représentant a déclaré que 15 des 24 banques de son pays étaient confrontées à de graves problèmes financiers; les rapports d'audit concernant ces banques n'avaient pas fourni de signaux d'avertissement aux utilisateurs. Un représentant dont le pays avait prévu d'appliquer les IFRS d'ici quelques années s'est inquiété des incidences que pourrait avoir la mesure de la juste valeur au moment de la conversion et des risques de fraude en matière d'information financière. Un participant a cité en exemple la conversion de la Banque centrale de son pays aux IFRS, qui s'était soldée par un gain considérable grâce à la mesure de la juste valeur. L'un des intervenants a précisé que dans le domaine de la comptabilité, l'élaboration de normes était un processus de longue haleine, et il espérait qu'à terme le modèle mixte disparaîtrait.

30. Un autre intervenant a souligné que les comptables avaient pour rôle d'indiquer la situation financière des entités commerciales à une date donnée et les résultats financiers de ces entités sur une période déterminée. Leur rôle n'était pas de prédire les hausses ou les baisses potentielles de la valorisation et il ne s'agissait pas pour eux d'anticiper sur les marchés ou de s'y substituer. L'intervenant a également estimé que les comptables avaient un important rôle à jouer dans l'amélioration de la qualité de l'information financière qui était fournie aux marchés financiers.

B. Besoins des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et d'information financière

(Point 4 de l'ordre du jour)

31. Le Président a invité un certain nombre d'intervenants à évoquer l'évolution récente de la situation dans le domaine de la comptabilité des petites et moyennes entreprises (PME), en se concentrant sur la *Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entreprises* (IFRS pour les PME) que l'IASB avait publiée quelques mois auparavant. Le responsable à l'IASB de l'IFRS pour les PME a décrit les diverses étapes du projet qui avait conduit à la publication de cette IFRS. Il a fait observer que la norme, de 230 pages, constituait une norme complètement indépendante, à l'exception d'une option de repli sur les IFRS intégrales dans le cas de l'IAS 39; mais cela ne serait le cas que si une entreprise avait décidé d'appliquer l'IAS 39 au lieu de la section relative aux instruments financiers de l'IFRS pour les PME. L'IFRS simplifiée pour les PME avait été élaborée en omettant des questions qui n'intéressaient pas les PME, en prenant uniquement en compte les options les plus simples là où les IFRS intégrales proposaient des options, en simplifiant les conditions de comptabilisation et de mesure, en réduisant les exigences en matière de publication d'information et en simplifiant la rédaction. Répondant à une question sur les projets d'application de l'IFRS pour les PME, l'orateur a indiqué que sur 51 juridictions, 19 avaient indiqué qu'elles prévoyaient d'imposer l'IFRS pour les PME,

11 prévoyaient de l'autoriser, 10 avaient déclaré qu'elles pourraient l'imposer, tandis que 11 n'avaient encore rien prévu en la matière. Il a évoqué les plans de formation des formateurs à l'IFRS pour les PME qu'il était prévu d'organiser dans les mois à venir dans différentes régions du monde.

32. Le Président a ouvert le débat. Plusieurs représentants ont souligné l'impact positif que les travaux de l'ISAR sur la comptabilité des PME avaient eu sur le projet de l'IASB relatif à l'IFRS pour les PME. Quelques représentants ont estimé que cette IFRS serait difficile à appliquer pour de très petites entités. Un représentant a demandé s'il était prévu d'organiser des activités de formation de formateurs en Afrique. L'intervenant qui avait présenté l'IFRS pour les PME a répondu que des juridictions pouvaient autoriser une comptabilité extrêmement simplifiée pour les très petites entreprises. Il a précisé à l'intention des représentants africains qu'il était prévu d'organiser des activités de formation de formateurs en Afrique. En réponse à une question sur la façon dont les événements récents qui avaient influé sur un certain nombre d'IFRS pourraient influencer sur l'IFRS pour les PME, un autre intervenant a répondu que l'on pouvait compter sur une période de quatre à cinq ans de stabilité avant que des modifications ne soient apportées à l'IFRS pour les PME. Il a en outre précisé que la Commission européenne prévoyait de tenir des consultations, notamment sur les perspectives d'application de l'IFRS pour les PME.

33. Un autre orateur, de l'Association of Chartered Certified Accountants, a examiné les propositions d'application de l'IFRS pour les PME au Royaume-Uni et en Irlande. Il a dit que l'Accounting Standards Board du Royaume-Uni avait proposé d'adopter un système en trois parties à partir de 2012. L'IFRS pour les PME remplacerait les normes britanniques et serait adoptée dans son intégralité sans modification. Le Financial Reporting Standard for Smaller Entities (FRSSE) serait conservé pour l'avenir prévisible. Les très petites entreprises auraient le choix entre l'IFRS pour les PME et la FRSSE. L'orateur a évoqué un certain nombre de différences entre les deux normes.

34. Concernant la perspective d'application de l'IFRS pour les PME, un représentant de la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe a noté que la majorité des pays dans sa région avaient l'intention d'adopter ou envisageaient d'adopter cette IFRS. L'application de celle-ci appelait un certain nombre de considérations, concernant notamment les modifications à apporter à la législation, la sensibilisation à l'IFRS des autorités de régulation, la définition des PME pour savoir auxquelles devaient s'appliquer l'IFRS, la formation des utilisateurs et des rédacteurs de l'information financière, et l'élaboration de directives pour l'application. En coopération avec l'IASB, la Fédération prévoyait d'organiser la formation de formateurs.

35. La représentante de la Fédération des experts-comptables européens a décrit un certain nombre d'activités qu'une organisation comptable dans sa région avait entreprises pour répondre aux besoins en matière de comptabilité et d'information financière des PME. Elle a souligné diverses initiatives qui avaient été engagées pour simplifier la comptabilité des PME. Sa fédération n'avait pas encore adopté de position définitive sur l'IFRS pour les PME. Elle considérait toutefois que les PME ayant des activités internationales, des filiales et des succursales auraient tout à gagner à l'application de cette IFRS. Elle considérait en outre que les directives régionales ne devraient pas empêcher les pays de la région d'appliquer s'ils le souhaitent l'IFRS pour les PME.

36. Le représentant de l'IFAC a souligné l'importance du secteur des PME pour le développement économique, en mettant en avant sa contribution au PIB, à l'emploi et à l'innovation. L'IFAC avait suivi de près le projet de l'IASB relatif à l'IFRS pour les PME et se félicitait de la publication de cette norme, qui avait été accueillie de façon extrêmement positive au niveau international. Une transition sans heurts vers l'application

de l'IFRS pour les PME passait par l'éducation et la formation, l'information, des conseils et des outils, ainsi qu'un échange d'expériences.

37. Le Président a ouvert le débat. Plusieurs représentants ont indiqué que les très petites entreprises auraient besoin d'un système différent de publication d'informations, tel que les «Directives de comptabilité et d'information financière pour les petites et moyennes entreprises du niveau III» de l'ISAR. Il a généralement été convenu que l'IFRS pour les PME ne serait pas adaptée aux organisations à but non lucratif. Quelques représentants ont proposé que l'ISAR se penche sur cette question. D'autres ont suggéré que le secrétariat de la CNUCED étudie la possibilité d'élargir le mandat de l'ISAR à des questions concernant la publication d'informations par des organisations du secteur public. Concernant le secteur des coopératives – telles que les coopératives de crédit – un intervenant a indiqué que dans son pays, ces entités étaient tenues d'appliquer les IFRS dans leur intégralité, étant considérées comme des institutions financières.

38. En conclusion des discussions sur ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts s'est félicité de la publication par l'IASB de la Norme internationale d'information financière pour les petites et moyennes entreprises. Divers représentants ont souligné le rôle que l'ISAR avait joué en persuadant l'IASB d'élaborer cette norme. Le Groupe d'experts est convenu de la nécessité d'envisager de retirer les directives pour les entreprises du niveau II du fait de la publication de l'IFRS pour les PME. Il a également demandé au secrétariat de la CNUCED de continuer de recueillir des informations et des observations sur l'application des directives révisées pour les entreprises du niveau III. Il a en outre été demandé au secrétariat de la CNUCED de réaliser des études sur l'application de l'IFRS pour les PME de l'IASB en vue d'encourager un échange de l'expérience acquise dans différentes régions du monde.

C. Renforcement des capacités dans les domaines de la comptabilité et de la publication d'informations

(Point 4 de l'ordre du jour)

39. Le Président a présenté le point et a donné la parole à un membre du secrétariat, qui a informé les participants des activités de la CNUCED relatives au renforcement des capacités dans le domaine de la transparence et de la comptabilité. Il a été noté que les États membres avaient demandé à la CNUCED, à la douzième session de la Conférence à Accra (Ghana) en 2008, d'aider les pays en développement à se doter des capacités techniques et des institutions nécessaires à la mise en œuvre de normes et de codes internationaux de comptabilité et de transparence. Le secrétariat a exposé les objectifs et la portée potentielle du renforcement des capacités dans le domaine de la comptabilité et de la publication d'informations, leurs dimensions techniques et institutionnelles, et les outils qualitatifs et quantitatifs permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière de renforcement des capacités et de déterminer les domaines devant être approfondis. Divers projets réalisés et divers donateurs ont été évoqués pour illustrer le type de travail que la CNUCED avait effectué dans ce domaine. Le secrétariat a invité les représentants à lui faire part de leurs besoins.

40. Le Président a donné la parole à un représentant de la CARANA Corporation, qui a informé les participants des activités de cette société, financée par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) pour concevoir un outil d'évaluation quantitative permettant de mesurer le développement de la comptabilité dans les pays partout dans le monde. Le représentant a expliqué l'utilité d'activités de recherche quantitative dans ce domaine pour aider les partenaires de développement et les pays en développement à mieux identifier les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités.

41. À la suite de cet exposé, le Président a donné la parole à un représentant de la Global Reporting Initiative (GRI), qui a décrit les efforts déployés par son organisation pour renforcer la capacité des PME d'établir des rapports de développement durable pour leurs principales «parties prenantes» (par exemple, les sociétés transnationales qui achètent leur production). Le représentant a expliqué le développement de ce projet et a insisté sur les difficultés rencontrées par les PME dans ce domaine (par exemple, manque de personnel spécialisé et de compétences). Il a également rappelé aux participants le mémorandum d'accord signé entre la CNUCED et la GRI en 2008, en réitérant la volonté de son organisation de travailler avec la CNUCED sur ce projet.

42. L'orateur suivant, le Directeur exécutif de l'Institut égyptien des administrateurs, a décrit les efforts déployés par le Gouvernement égyptien, l'Institut égyptien des administrateurs et les partenaires internationaux de développement pour améliorer l'information et renforcer les capacités techniques dans les domaines de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise et la publication d'informations sociales et environnementales. Il a détaillé un certain nombre de mesures pratiques concernant l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences, tout en soulignant les difficultés qui pourraient être surmontées avec l'aide des partenaires de développement. Il a souligné le rôle joué par la CNUCED, qui avait fourni des compétences spécialisées sur la question de transparence et avait contribué à l'organisation de cours de formation dans le pays.

43. L'oratrice suivante, représentante d'une organisation comptable régionale en Afrique de l'Ouest, a évoqué les difficultés auxquelles était confrontée son organisation en matière de renforcement des capacités. Dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante, il était nécessaire de renforcer la profession de comptable à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement. Il s'agissait pour son organisation de trouver les moyens d'améliorer la qualité des services que les comptables dans sa région fournissaient à leurs clients. Elle a décrit les efforts en la matière ainsi déployés, de la préqualification à la postqualification des comptables ainsi qu'en matière de développement institutionnel. Elle a enfin précisé les besoins de son organisation en matière de soutien technique, dont l'accès à une réserve d'experts et le financement d'activités de sensibilisation et de mise en œuvre.

44. La dernière oratrice, Chef du programme Empretec du secrétariat de la CNUCED, a parlé des travaux réalisés par ce programme et du réseau international de centres de formation correspondant. La comptabilité pourrait utilement être ajoutée aux cours de formation Empretec afin de renforcer les capacités techniques et les compétences des chefs d'entreprise, ce qui leur permettrait de mieux gérer leurs ressources financières, répertorier leurs opérations commerciales et accéder à de nouvelles sources de financement.

45. Le Président a ensuite donné la parole aux représentants pour un débat sur le renforcement des capacités. En conclusion des discussions sur ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts est convenu de la nécessité de poursuivre les travaux en vue d'élaborer un cadre pour le renforcement des capacités. Il a demandé au secrétariat de la CNUCED de reconstituer un groupe consultatif chargé de travailler sur cette question et de lui proposer une approche qu'il examinerait à sa vingt-septième session. Les représentants se sont également intéressés aux normes comptables internationales du secteur public et aux besoins en matière de comptabilité et de publication d'informations des organisations à but non lucratif. Ils ont demandé au secrétariat de la CNUCED d'organiser des ateliers et des séminaires sur ces questions et d'étudier la possibilité de les ajouter aux délibérations futures de l'ISAR. Le Groupe d'experts a reconnu que des outils de mesure quantitative pouvaient aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leur infrastructure comptable, évaluer les progrès et déterminer les priorités dans le domaine de

la comptabilité et de la publication d'informations. Il a invité la CNUCED à réaliser des travaux de recherche dans ce domaine.

D. Publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise

(Point 4 de l'ordre du jour)

46. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour et a donné la parole à un membre du secrétariat, qui a présenté les résultats d'une étude intitulée «2009 Review of the implementation status of corporate governance disclosures: an examination of reporting practices among large enterprises in 12 emerging markets» (TD/B/C.II/ISAR/CRP.6). Cette étude contenait des données utiles sur la situation actuelle de la publication d'informations par les entreprises sur des questions non financières dans les pays émergents.

47. Le Président a ensuite donné la parole à un expert invité de l'Université de Stirling, qui a présenté les résultats d'une note conjointe CNUCED/Stirling intitulée «2009 Review of the implementation status of corporate governance disclosures: an inventory of disclosure requirements in 24 emerging markets» (TD/B/C.II/ISAR/CRP.8), qui actualisait l'étude réalisée par la CNUCED en 2007.

48. Le Président a ensuite donné la parole à un expert invité de l'Institut des experts-comptables du Pakistan, qui a présenté les résultats d'une monographie nationale établie conjointement par la CNUCED et l'Institut des comptables agréés du Pakistan, intitulée «2009 Review of the implementation status of corporate governance disclosures: case study Pakistan» (TD/B/C.II/ISAR/CRP.5), qui traitait des modalités de publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise au Pakistan par de grandes entreprises de pointe.

49. Le Président a présenté deux autres intervenants, l'un de Fund Votes (organisme de recherche sur la gouvernance d'entreprise), l'autre du Département de la gouvernance d'entreprise de la Banque mondiale. Le représentant de Fund Votes a présenté un aperçu des modifications de la réglementation à la suite de la crise financière qui auraient des incidences sur la gouvernance d'entreprise et la publication d'informations correspondantes. Le représentant de la Banque mondiale a commenté les études de la CNUCED sur la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise et les incidences de la crise financière sur l'évolution de la situation en matière de gouvernance d'entreprise et de publication d'informations correspondantes. Concernant les travaux de recherche de la CNUCED, il en a loué la qualité et la contribution unique et précieuse à l'étude de la question. Il a souscrit aux observations d'autres représentants quant à la nécessité de mesurer la qualité de la publication d'informations, outre son existence, en notant que c'était une question très difficile à aborder dans une optique de recherche, ce à quoi la Banque mondiale elle-même s'attaquait également. S'agissant de la crise financière, le représentant a dit que de nombreux aspects de la crise étaient propres aux grands marchés financiers d'où était partie la crise, mais qu'il restait nécessaire d'examiner quels enseignements de cette crise, et quelles réformes consécutives, pouvaient être appliqués aux marchés émergents. Par exemple, il a noté que dans certains cas, les autorités de réglementation de pays émergents tiraient déjà des conclusions de ce qui se produisait dans les pays plus développés au cœur de la crise quant à l'intervention souhaitable de l'État dans l'économie; il lui semblait que de plus amples débats étaient nécessaires avant que de tirer des conclusions définitives sur l'utilité d'une telle intervention dans les pays émergents.

50. Le Président a ensuite ouvert un large débat sur la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise, au cours duquel plusieurs représentants ont fait part de leurs observations sur les trois études présentées, dont ils ont reconnu l'utilité, et ont fait des

suggestions concernant des améliorations et de futurs travaux de recherche dans ce domaine.

51. Une large discussion a été alimentée par des questions sur l'impact de la crise financière sur la gouvernance d'entreprise et la publication d'informations correspondantes. Ont plus spécifiquement été abordés le rôle des conseils d'administration des entreprises dans la gestion du risque et la rémunération globale des dirigeants. Il a également été question de la situation particulière d'un certain nombre de pays en développement – par exemple, entreprises familiales, participation de l'État – et de la pertinence des enseignements de la crise financière pour les pratiques de gouvernance d'entreprise dans les pays émergents. Plusieurs participants ont déclaré que si la situation dans les pays en développement était différente pour ce qui était de certaines questions de gouvernance d'entreprise (par exemple, rémunération des dirigeants), il y avait néanmoins d'importants enseignements à tirer de la crise, par exemple veiller à ce que la rémunération des dirigeants, quelle qu'en soit la forme ou la valeur dans l'absolu, ne crée pas des incitations contre-productives risquant de compromettre la viabilité à long terme de l'entreprise. Le Groupe d'experts a conclu la discussion en demandant au secrétariat de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

E. Publication d'informations sur la responsabilité des entreprises et d'informations environnementales

(Point 4 de l'ordre du jour)

52. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour et a donné la parole à un membre du secrétariat de la CNUCED, qui a décrit les résultats d'une étude intitulée «2009 review of corporate responsibility reporting: the largest transnational corporations and climate change related disclosure» (TD/B/C.II/ISAR/CRP.7), qui donnait un aperçu de la publication d'informations liées aux changements climatiques par les 100 plus grandes sociétés transnationales, tiré du *World Investment Report 2008* de la CNUCED.

53. Le Président a ensuite donné la parole à un expert invité de l'Université de Fortaleza, qui a présenté les conclusions d'une étude conjointe CNUCED/Fortaleza intitulée «2009 review of the reporting status of corporate responsibility indicators: case study Brazil» (TD/B/C.II/ISAR/CRP.4). Cette étude s'appuyait sur une publication de l'ISAR intitulée *Guidance on Corporate Responsibility Indicators in Annual Reports* pour comparer et étudier les pratiques en matière de publication d'informations de grandes entreprises brésiliennes.

54. Le Président a ensuite ouvert un débat général au cours duquel un certain nombre de représentants ont souligné la nécessité urgente d'effectuer davantage de travaux sur la publication d'informations liées aux changements climatiques et aux émissions de carbone, afin d'améliorer et d'harmoniser la publication d'informations sur les questions environnementales, et ont instamment demandé au Groupe d'experts et à la CNUCED de poursuivre les travaux dans ce domaine.

F. Activités d'autres organisations

(Point 4 de l'ordre du jour)

55. Le Président a invité divers orateurs à faire le point sur les activités de leurs organisations respectives depuis la dernière session de l'ISAR. Un représentant de l'IFAC a évoqué un certain nombre d'activités ainsi engagées par les conseils et comités de normalisation internationale de son organisation. Il a souligné l'achèvement du projet du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance sur la transparence des normes. Il

a également évoqué les plans de convergence des normes comptables internationales du secteur public avec toutes les IFRS à la date de décembre 2008. Il a enfin abordé les activités entreprises par plusieurs comités de l'IFAC, le programme de conformité et l'appui fourni pour l'adoption, la traduction et l'application des normes internationales.

56. Une représentante de la Fédération des experts comptables européens a parlé d'un certain nombre d'activités que son organisation avait engagées en matière de publication d'informations financières, d'informations sur le développement durable et d'informations sur la gouvernance d'entreprise. En 2008-2009, les principales questions pour les membres de son organisation avaient été la crise économique et financière, la comptabilisation des instruments financiers, la réglementation prudentielle par opposition à la publication d'informations financières de portée générale, l'application de la Directive concernant le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, la simplification du droit des sociétés, la comptabilité des PME, la concurrence et le choix, la supervision publique et les changements climatiques. Elle a évoqué un certain nombre d'activités réalisées par son organisation en matière de publication d'informations financières, y compris les commentaires portant sur divers projets, et la publication de déclarations générales.

57. Le responsable de la Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe a ensuite fait un exposé, dans lequel il a indiqué qu'en février 2009, son organisation avait participé à l'inauguration de l'Institut des experts-comptables du Rwanda. La Fédération avait également admis comme nouveau membre l'Institut des experts-comptables du Zimbabwe. Elle avait tenu des réunions avec des responsables gouvernementaux au Lesotho, en Afrique du Sud et au Swaziland sur des questions concernant la comptabilité publique, la gestion financière et la responsabilité. L'intervenant a détaillé un certain nombre d'activités de réseau que les membres de son organisation avaient entreprises depuis la dernière session de l'ISAR, et il a souligné que sa fédération soutenait l'approche en trois étapes en matière de publication d'informations financières.

58. Une représentante du Carbon Disclosure Standards Board a donné un aperçu des activités de son organisation, qui s'efforçait de promouvoir une meilleure information par les entreprises sur les émissions en rapport avec les changements climatiques. Elle a expliqué que le Carbon Disclosure Standards Board avait vocation non pas à élaborer de nouvelles normes dans ce domaine, mais à promouvoir et harmoniser l'utilisation des normes existantes, y compris les travaux de l'ISAR sur des indicateurs d'efficacité.

IV. Questions d'organisation

A. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

59. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a élu le bureau ci-après:

Président: M. Syed Asad Ali Shah (Pakistan)
Vice-Présidente/Rapporteuse: M^{me} Nancy Kamp-Roelands (Pays-Bas)

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

60. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/52; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session.
6. Adoption du rapport.

C. Résultats de la session

61. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 9 octobre 2009, le Groupe d'experts a adopté ses conclusions concertées (voir le chapitre I); il a aussi décidé que le Président résumerait les discussions informelles (voir le chapitre III).

D. Adoption du rapport

(Point 6 de l'ordre du jour)

62. Également à sa séance plénière de clôture, le Groupe d'experts a autorisé la Vice-Présidente/Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la conclusion de la session.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Cadre pour le renforcement des capacités concernant l'application des normes internationales d'information financière.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session.
6. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la session:

Afrique du Sud	Liban
Albanie	Lituanie
Algérie	Malte
Allemagne	Maroc
Angola	Mexique
Arménie	Namibie
Bangladesh	Nigéria
Bélarus	Ouganda
Belgique	Pakistan
Bénin	Panama
Bosnie-Herzégovine	Pays-Bas
Brésil	Pérou
Cambodge	Philippines
Cameroun	Pologne
Canada	Portugal
Chine	Qatar
Chypre	République centrafricaine
Congo	République démocratique du Congo
Égypte	République démocratique populaire lao
Espagne	République tchèque
États-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Roumanie
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Gabon	Rwanda
Gambie	Sénégal
Géorgie	Slovaquie
Ghana	Soudan
Grenade	Sri Lanka
Hongrie	Suisse
Inde	Thaïlande
Iraq	Tunisie
Italie	Turquie
Kazakhstan	Ukraine
Kenya	Venezuela (République bolivarienne du)
Kirghizistan	Zimbabwe
Koweït	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
 - Commission européenne
 - Fonds de l'OPEP pour le développement international.

3. Une institution spécialisée était représentée à la session:
 - la Banque mondiale.

* La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/ISAR/Inf.2.

4. Une organisation non gouvernementale de la catégorie générale était représentée à la session:

l'Union des banques arabes.

5. Les intervenants ci-après ont contribué à la session:

M. Nelson **Carvalho**, Président du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à sa vingt-cinquième session (Brésil);

M. Syed **Asad Ali Shah** (Pakistan);

M^{me} Nancy **Kamp-Roelands**, Vice-Présidente/Rapporteuse, Ernst and Young (Pays-Bas);

M^{me} Julie A. **Erhardt**, Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique;

M. John **Hegarty**, Banque mondiale;

M. Remo **Croci**, Commission européenne;

M. Michael **Stewart**, Conseil international des normes comptables;

M. Nicolas **Véron**, Bruegel;

M. Paul **Thompson**, Fédération internationale des experts-comptables;

M^{me} Veronica **Poole**, Deloitte (Royaume-Uni);

M. Christian **Dreyer**, Chartered Financial Analyst Institute;

M. Fábio **da Costa**, École de commerce FUCAPE (Brésil);

M. Jim **Osayande Obazee**, Conseil nigérian des normes comptables;

M. Paul **Pacter**, Conseil international des normes comptables;

M. Richard **Martin**, Association of Chartered Certified Accountants;

M^{me} Saskia **Slomp**, Fédération des experts-comptables européens;

M. Vickson **Neube**, Fédération des comptables d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe;

M. Bill **Phelps**, CARANA Corporation;

M. Gregory **Elders**, Global Reporting Initiative (Pays-Bas);

M. Ashraf **Gamal El-Din**, Institut égyptien des administrateurs;

M^{me} Elizabeth **Adegite**, Organismes comptables d'Afrique de l'Ouest;

M. Kevin **Campbell**, Université de Stirling (Royaume-Uni);

M^{me} Saira **Nasir**, Institut des experts-comptables du Pakistan;

M^{me} Jacqueline **Cook**, Fund Votes (Canada);

M. Alexander **Berg**, Département de la gouvernance d'entreprise de la Banque mondiale;

M^{me} Marcelle **Colares Oliveira**, Université de Fortaleza et Université fédérale do Ceará (Brésil);

M^{me} Lois **Guthrie**, Carbon Disclosure Standards Board.
